



Association Intercommunale des Eaux de
Ballens – Berolle – Mollens

Préavis n° 03 / 2025
du Comité directeur au Conseil intercommunal

Budget de fonctionnement pour l'année 2026

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Le Comité directeur vous présente le budget établi pour l'année 2026. **Celui-ci présente un solde déficitaire de CHF 7'400.00.**

Ce résultat s'explique comme suit :

81.390 TVA (payée à l'AFC)

Depuis sa création, l'AIEBBM est soumise à la TVA sur un système de taux forfaitaire. En prévision des importants investissements à venir pour la gestion de notre réseau, le CODIR a pris la décision de demander à l'AFC (Administration Fédérale des Contributions) le passage à un décompte au précis.

Pour le reste, quelques informations sont inscrites directement dans les comptes.

Conclusion

Vu ce qui précède, le Comité directeur vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, de voter la décision suivante :

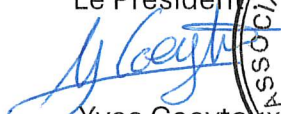
Le Conseil intercommunal de l'AIEBBM,

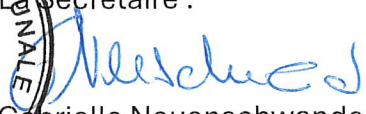
- vu le préavis n° 03 / 2025 du Comité Directeur,
- entendu le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,


décide d'accepter le budget 2026 tel que présenté, se soldant par un excédent de charges de CHF 7'400.00.

Le budget 2026 et les commentaires le concernant ainsi que le présent préavis ont été adoptés par le Comité Directeur le 27 août 2025.

Pour le Comité Directeur

Le Président :  Yves Coeytaux

Secrétaire :  Gabrielle Neuenschwander



Annexe

Budget de fonctionnement 2026

Présenté en séance du Conseil intercommunal du 08 octobre 2025